



Agriculture and
Agri-Food Canada

Agriculture et
Agroalimentaire Canada

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

**États financiers consolidés (non audités)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020**

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2020 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers consolidés. Certains renseignements présentés dans les états financiers consolidés sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada concordent avec ces états financiers consolidés.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers consolidés en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2020 a été réalisée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sont examinés dans le cadre du travail effectué par le personnel de l'audit interne, qui procède à des audits périodiques des différents secteurs opérationnels d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, et par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et la qualité des rapports financiers.

Les états financiers consolidés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada n'ont pas fait l'objet d'un audit.



Chris Forbes, sous-ministre



Christine Walker, dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

October 7, 2020

Date

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État de la situation financière consolidé (non audité)

au 31 mars

(en milliers de dollars)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	817 225 \$	859 956 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	36 512	29 208
Passif environnemental (note 5)	9 284	5 979
Revenus reportés (note 6)	13 254	12 653
Avantages sociaux futurs (note 7)	16 651	17 979
Autres passifs (note 8)	57 043	59 405
Total des passifs	<u>949 969</u>	<u>985 180</u>
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	847 679	892 240
Débiteurs et avances (note 9)	38 359	35 962
Prêts (note 10)	287 873	226 043
Total des actifs financiers bruts	<u>1 173 911</u>	<u>1 154 245</u>
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 9)	(1 367)	(2 006)
Prêts (note 10)	(287 873)	(226 043)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	<u>(289 240)</u>	<u>(228 049)</u>
Total des actifs financiers nets	<u>884 671</u>	<u>926 196</u>
Dette nette ministérielle	65 298	58 984
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance et stocks	1 465	1 452
Immobilisations corporelles (note 11)	444 253	439 249
Total des actifs non financiers	<u>445 718</u>	<u>440 701</u>
Situation financière nette ministérielle (note 12)	<u>380 420 \$</u>	<u>381 717 \$</u>

Obligations contractuelles et droits contractuels (note 13)

Passifs éventuels et actifs éventuels (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



Chris Forbes, sous-ministre



Christine Walker, dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

October 7, 2020

Date

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle consolidé (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2020 Résultats prévus	2020	2019
Charges			
Risques du secteur	1 511 632 \$	1 128 570 \$	1 136 371 \$
Marchés nationaux et internationaux	241 810	623 757	290 056
Science et innovation	566 140	544 097	526 559
Services internes	271 253	303 436	284 400
Charges engagées pour le compte du gouvernement	(86)	39	(91)
Total des charges	2 590 749	2 599 899	2 237 295
Revenus			
Vente de biens et services	65 354	63 980	66 591
Intérêts	11 453	13 147	11 221
Gain sur l'aliénation d'actifs	1 545	10 233	1 126
Projets conjoints et ententes de partage des coûts	8 648	6 782	8 274
Revenus divers	1 864	2 139	2 180
Caisse de réassurance-récolte	900	25	572
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(21 651)	(41 761)	(32 334)
Total des revenus	68 113	54 545	57 630
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 522 636	2 545 354	2 179 665
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada		2 527 458	2 121 159
Variations des montants à recevoir du Trésor		(44 561)	43 061

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle consolidé (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2020</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	Résultats prévus		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 15)		61 374	55 361
Autres éléments d'actifs transférés (à) / provenant d'autres ministères		<u>(214)</u>	<u>(48)</u>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		1 297	(39 868)
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		381 717	341 849
		<u>380 420 \$</u>	<u>381 717 \$</u>

Information sectorielle (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État de la variation de la dette nette ministérielle consolidé (non audité)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	1 297 \$	(39 868) \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	48 353	59 212
Amortissement des immobilisations corporelles	(42 805)	(43 266)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(10 390)	(1 304)
Gain (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	9 790	537
Variations n'affectant pas l'encaisse des immobilisations corporelles	242	399
Éléments transférés (à) / provenant d'autres ministères	(186)	(49)
Montant total de la variation due aux immobilisations corporelles	5 004	15 529
Variation due aux charges payées d'avance et aux stocks	13	(3 498)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	6 314	(27 837)
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	58 984	86 821
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	<u>65 298 \$</u>	<u>58 984 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

État des flux de trésorerie consolidé (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2020	2019
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 545 354 \$	2 179 665 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(42 805)	(43 266)
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	9 790	537
Variations n'affectant pas l'encaisse des immobilisations corporelles	242	399
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 15)	(61 374)	(55 361)
Autres éléments d'actifs transférés à / (provenant) d'autres ministères	28	(1)
Variation de l'état de la situation financière consolidé :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	3 036	1 056
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance et stocks	13	(3 498)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	42 731	(16 553)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(7 304)	589
Diminution (augmentation) de passif environnemental	(3 305)	651
Diminution (augmentation) des revenus reportés	(601)	5 058
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	1 328	(99)
Diminution (augmentation) des autres passifs	2 362	(5 926)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	<u>2 489 495</u>	<u>2 063 251</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	48 353	59 212
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(10 390)	(1 304)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>37 963</u>	<u>57 908</u>
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u>2 527 458 \$</u>	<u>2 121 159 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 1 – Pouvoirs et objectifs

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a été créé en 1868. En vertu de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*, le ministre est responsable de l'agriculture, des produits dérivés de l'agriculture et de la recherche dans ces domaines, notamment de l'exploitation des stations agronomiques, à moins qu'ils aient été attribués de droit à un autre ministère ou organisme.

Le Ministère est responsable des renseignements, de la recherche et de la technologie, et des politiques et des programmes qui permettent d'assurer la sécurité du système alimentaire, de protéger la santé de l'environnement et de gérer l'innovation propice à la croissance au moyen des responsabilités essentielles suivantes :

Risques du secteur

Agriculture et Agroalimentaire Canada fournit des outils pour atténuer les répercussions financières des risques indépendants de la volonté des producteurs qui menacent la viabilité de leur exploitation. Agriculture et Agroalimentaire Canada travaille également avec le secteur pour s'assurer que des systèmes, des normes et des outils sont élaborés pour soutenir sa capacité à prévenir et à maîtriser les risques et à répondre aux demandes du marché.

Marchés nationaux et internationaux

Agriculture et Agroalimentaire Canada fournit des programmes et des services et travaille en collaboration avec le secteur pour soutenir sa compétitivité au pays et à l'étranger. Agriculture et Agroalimentaire Canada travaille également à accroître les possibilités pour le secteur d'exporter ses produits en maintenant et en élargissant l'accès aux marchés et en faisant avancer les intérêts agricoles à l'échelle internationale.

Science et innovation

Agriculture et Agroalimentaire Canada mène des recherches scientifiques, développe de nouvelles connaissances et de nouvelles technologies et transfère les résultats au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Agriculture et Agroalimentaire Canada travaille également avec l'industrie et d'autres partenaires pour renforcer la capacité du secteur à développer et à adopter des pratiques, des produits et des procédés novateurs.

Services internes

Les Services internes comprennent ces groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations. Les Services internes désignent les activités et les ressources des 10 services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes d'un ministère. Ces services sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologie de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 2 – Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux conventions comptables du Ministère énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le Ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle consolidé ainsi que dans l'état de la situation financière consolidé ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle consolidé correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectif consolidé intégrés au *Plan ministériel 2019-2020*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle consolidé ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle consolidé parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Plan ministériel 2019-2020*.

(b) Consolidation

Ces états financiers consolidés incluent les comptes des sous-entités qui sont la responsabilité du sous-ministre. Les comptes de ces sous-entités ont été consolidés avec ceux du Ministère, et toutes les opérations et tous les soldes interorganisationnels ont été éliminés. Le périmètre comptable comprend le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, le Conseil des produits agricoles du Canada et l'Agence canadienne du pari mutuel. Les états financiers consolidés excluent les comptes de la Commission canadienne des grains, de la Commission canadienne du lait et de Financement agricole Canada parce qu'ils ne sont pas sous le contrôle d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, donc ils ne sont pas consolidés.

(c) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

Le Ministère fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(d) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

(e) Revenus

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés.
- Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.
- Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés.
- Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'événement qui a donné lieu aux revenus.
- Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du Ministère. Bien que l'on s'attende à ce que le sous-ministre maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(f) Charges

- Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les locaux, les services juridiques et l'indemnisation des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(g) Avantages sociaux futurs

- (i) Prestations de retraite - Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Ministère découlant du régime. La responsabilité du Ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- (ii) Indemnités de départ - L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. L'obligation restante pour les employés qui n'ont pas retiré leurs indemnités est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(h) Débiteurs et prêts

Les débiteurs et les prêts sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses. Les conditions avantageuses comprennent les cas où les prêts sont consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt. Les paiements de transfert qui sont remboursables sans

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

condition sont comptabilisés comme des prêts. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs et des prêts à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(i) Immobilisations corporelles

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 11. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000\$ sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les œuvres d'art, les collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et les actifs incorporels.

(j) Passifs éventuels

Les passifs éventuels, incluant la provision pour garanties de prêts ou de prix, sont des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

En ce qui concerne les garanties de prêts ou de prix, une provision est comptabilisée lorsqu'il est probable qu'un paiement sera effectué pour honorer une garantie et que le montant de la perte anticipée peut être raisonnablement estimé. Le montant de la provision pour pertes est déterminé en prenant en considération l'historique des pertes antérieures ainsi que les conditions économiques affectant la capacité de remboursement des emprunteurs. La provision est révisée régulièrement et toute modification est chargée ou créditée aux dépenses de l'exercice courant.

(k) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

(l) Passif environnemental

Un passif environnemental pour l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale, la contamination excède la norme environnementale, le Ministère est directement responsable ou accepte la responsabilité, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif rend compte de la meilleure estimation du Ministère concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures et sont estimables et prévisibles, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement et est associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Le passif comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du Ministère, un passif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

(m) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, la conjoncture économique générale et rendent compte de la meilleure estimation du Ministère concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les passifs éventuels, le passif environnemental, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers consolidés de l'exercice où ils sont connus.

(n) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- (i) Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- (ii) Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 3 – Autorisations parlementaires

Le Ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle consolidé et dans l'état de la situation financière consolidé d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Ministère pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	2020	2019
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	2 545 354 \$	2 179 665 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(42 805)	(43 266)
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	9 790	537
Variations n'affectant pas l'encaisse des immobilisations corporelles	242	399
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(61 374)	(55 361)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance et stocks	13	(3 498)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(7 304)	589
Diminution (augmentation) des charges à payer	755	26 766
Diminution (augmentation) du passif environnemental	(3 305)	651
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	1 360	(228)
Diminution (augmentation) des provisions pour créances douteuses	3 291	(13 386)
Remboursement et ajustement des charges des exercices antérieurs	65 971	16 567
Revenu disponible pour dépenser	3 313	4 761
Autres	13 602	12 165
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(16 451)	(53 304)

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	48 353	59 212
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(10 390)	(1 304)
Augmentation (diminution) des débiteurs et des avances	1 373	2 362
Augmentation (diminution) des prêts	(309)	(28 685)
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	<u>39 027</u>	<u>31 585</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u><u>2 567 930 \$</u></u>	<u><u>2 157 946 \$</u></u>

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

(b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	610 572 \$	622 435 \$
Crédit 5 - Dépenses en capital	63 036	68 942
Crédit 10 - Paiements de transfert	477 341	426 625
Crédit 15 - Exécution du budget	17 486	-
Montants législatifs	<u>1 504 081</u>	<u>1 152 226</u>
	2 672 516	2 270 228
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	16 421	18 066
Autorisations périmées	<u>88 165</u>	<u>94 216</u>
	104 586	112 282
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u><u>2 567 930 \$</u></u>	<u><u>2 157 946 \$</u></u>

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 4 – Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du Ministère :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Créditeurs - autres ministères et organismes	15 228 \$	10 675 \$
Créditeurs - parties externes	<u>785 279</u>	<u>831 441</u>
Total des crédoiteurs	800 507	842 116
Charges à payer	16 718	17 840
Total des crédoiteurs et des charges à payer	<u><u>817 225 \$</u></u>	<u><u>859 956 \$</u></u>

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 5 – Passif environnemental

Assainissement des sites contaminés

« L'approche fédérale en matière de lieux contaminés » du gouvernement établit un cadre de gestion des sites contaminés en utilisant une approche fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés identifiés qui sont situés sur les terres fédérales, ce qui permet de les classer, de les gérer et de les enregistrer de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter des ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour la santé humaine et pour l'environnement.

Le Ministère a relevé un total de 63 sites (82 sites en 2018-2019) qui pourraient être contaminés et faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement et d'un suivi. Parmi ces derniers, le Ministère a recensé 14 sites (10 sites en 2018-2019) pour lesquels des mesures sont requises et un passif de 8 536 000 \$ (4 784 000 \$ en 2018-2019) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée après la réalisation de l'évaluation des sites par des experts en environnement.

De plus, il y a 17 sites qui n'ont pas été évalués par des experts en environnement (26 sites en 2018-2019) pour lesquels le Ministère a estimé et comptabilisé un passif de 748 000 \$ (1 195 000 \$ en 2018-2019).

La combinaison de ces deux estimations, totalisant 9 284 000 \$ (5 979 000 \$ en 2018-2019), constitue la meilleure estimation de la direction concernant le coût nécessaire pour assainir les sites afin qu'ils respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination, en fonction de l'information connue à la date de préparation des états financiers.

Aucun passif pour assainissement n'a été comptabilisé pour les 32 sites restants (46 sites en 2018-2019). Certains de ces sites sont fermés et certains sont à différents stades d'essais et d'évaluations et si l'assainissement est nécessaire, un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Pour d'autres sites, le Ministère ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs (il y a absence probable de toute incidence environnementale significative ou menace pour la santé humaine). Ces sites seront réexaminés et un passif pour assainissement sera comptabilisé si l'on prévoit renoncer à des avantages économiques futurs.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs de ce passif par nature et par source, les recouvrements connexes attendus et les dépenses futures totales non actualisées en date du 31 mars 2020 et du 31 mars 2019. Lorsque l'estimation du passif repose sur des besoins de trésorerie futurs, le montant est rajusté pour tenir compte de l'inflation à partir d'une prévision de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2,0 % (2,2 % en 2018-2019). L'inflation est prise en compte dans le montant non actualisé. Le coût d'emprunt du gouvernement du Canada qui s'appliquent aux courbes de rendement coupon zéro des obligations du gouvernement du Canada a été utilisé pour actualiser les dépenses futures estimatives. Les taux de mars 2020 vont de 0,45 % pour les emprunts qui échoient à 2 ans à 1,37 % pour les emprunts qui échoient à 30 ans ou plus.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Nature et source du passif										
Nature et source	2020					2019				
	Nombre de sites totaux	Nombre de sites avec un passif	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives	Recouvrements estimatifs	Nombre de sites totaux	Nombre de sites avec un passif	Passif estimatif	Dépenses totales non actualisées estimatives	Recouvrements estimatifs
Pratiques relatives aux combustibles ⁽¹⁾	24	13	563	575	-	34	13	995	1 039	-
Décharges ⁽²⁾	18	7	260	267	-	27	6	417	443	-
Actif de génie/ Transport aérien et terrestre ⁽³⁾	11	2	68	70	-	11	10	383	417	-
Autre ⁽⁴⁾	10	7	8 393	8 476	-	10	7	4 184	4 391	-
Total	63	29	9 284	9 388	-	82	36	5 979	6 290	-

(1) Contamination principalement associée à l'entreposage et à la manipulation des combustibles, p. ex. déversements accidentels liés aux cuves de stockage des combustibles ou aux anciennes pratiques de manipulation des combustibles, comme les hydrocarbures pétroliers, les hydrocarbures aromatiques polycycliques et BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes).

(2) Contamination associée aux anciennes décharges ou à la lixiviation des matériaux déposés dans les décharges, p. ex. métaux, hydrocarbures pétroliers, BTEX, autres contaminants organiques, etc.

(3) Contamination associée à l'exploitation d'actifs tels qu'aéroports, chemins de fer et routes où des activités telles que l'entreposage et la manipulation des combustibles, les décharges, les installations de formation en lutte contre les incendies et les aires de stockage de produits chimiques ont donné lieu à une contamination antérieure ou accidentelle, p. ex. métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX et autres contaminants organiques. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

(4) Contamination provenant d'autres sources, p. ex. utilisation de pesticides, d'herbicides, d'engrais sur les sites agricoles, utilisation de BPC, les aires de formation en lutte contre les incendies, les champs de tir et installations de formation, etc.

Les efforts continus du Ministère concernant l'évaluation des sites contaminés peuvent entraîner des éléments de passif environnemental supplémentaires.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 6 – Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant principalement des ententes de collaboration et des ententes de partage des coûts réservés au financement des charges liées à des projets de recherche particuliers, ainsi que de montants correspondant à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés dans la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Solde d'ouverture	12 653 \$	17 711 \$
Montants reçus	7 383	3 225
Revenus constatés	<u>(6 782)</u>	<u>(8 283)</u>
Solde de clôture	<u><u>13 254 \$</u></u>	<u><u>12 653 \$</u></u>

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 7 – Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du Ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le Ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2019-2020 s'élève à 44 507 000 \$ (42 144 000 \$ en 2018-2019). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois pour 2018-2019) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2018-2019) les cotisations des employés.

La responsabilité du Ministère relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé progressivement pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2020, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

	2020	2019
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	17 979 \$	17 880 \$
Charge pour l'exercice	1 607	4 171
Prestations versées pendant l'exercice	(2 935)	(4 072)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	<u>16 651 \$</u>	<u>17 979 \$</u>

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 8 – Autres passifs

Le Ministère détient des fonds en fiducie du programme Agri-investissement, du programme Agri-stabilité ainsi que des dépôts de garantie et autres dépôts.

Agri-investissement est un compte d'épargne producteur-gouvernement autogéré qui permet aux producteurs de mettre des fonds de côté pour faire face à de petites pertes de revenus ou faire des investissements dans le but d'atténuer les risques à la ferme. Les paiements du programme sont des frais partagés avec les provinces ou territoires dont les producteurs peuvent bénéficier en vertu de modalités particulières. Dans le cadre du programme Agri-investissement, les producteurs peuvent faire leurs dépôts auprès de l'institution financière participante de leur choix. Les fonds déjà détenus par le gouvernement fédéral sont transférés au compte Agri-investissement que le producteur possède dans une institution financière.

Le programme Agri-stabilité protège les producteurs des baisses importantes de revenus agricoles. Les paiements du programme sont partagés entre le gouvernement fédéral (60 %) et les provinces/territoires (40 %). La part provinciale/territoriale des contributions et l'intérêt payé sur les contributions sont détenus dans un compte à fins déterminées jusqu'à ce que les producteurs épuisent leurs fonds.

Les activités du compte d'Agri-investissement, d'Agri-stabilité et des dépôts de garantie et autres dépôts durant l'exercice étaient les suivantes :

	2020	2019
Solde d'ouverture	59 405 \$	53 479 \$
Dépôts	257 842	296 153
Retraits	(260 204)	(290 227)
Solde de clôture	<u>57 043 \$</u>	<u>59 405 \$</u>

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 9 – Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du Ministère :

	2020	2019
Débiteurs - autres ministères et organismes	14 291 \$	13 193 \$
Débiteurs - parties externes	33 819	36 629
Avances aux employés	131	108
Sous-total	48 241	49 930
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(9 882)	(13 968)
Débiteurs bruts	38 359	35 962
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	1 483	2 100
Provision pour créances douteuses détenues pour le compte du gouvernement	(116)	(94)
Total net des débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	1 367	2 006
Débiteurs nets	36 992 \$	33 956 \$

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 10 – Prêts

Le tableau suivant présente les détails des soldes débiteurs des prêts du Ministère :

	2020	2019
Contributions remboursables sans condition	152 312 \$	140 071 \$
Prêts résultant des programmes de garanties	271 127	262 219
Sous-total	423 439	402 290
Moins : Provision pour irrécouvrabilité	(135 566)	(176 247)
Prêts bruts	287 873	226 043
Prêts détenus pour le compte du gouvernement	287 873	226 043
Prêts nets	- \$	- \$

(a) Contributions remboursables sans condition

Les contributions remboursables sans condition correspondent à des contributions versées à des tiers qui sont remboursables lorsque les conditions précisées dans l'entente entrent en vigueur. Une provision de 25 666 000 \$ (28 243 000 \$ en 2018-2019) a été constatée.

(b) Prêts résultant des programmes de garanties

Les prêts du Ministère sont le résultat des prêts honorés par le Ministère au prêteur initial conformément aux conditions de divers programmes de garanties de prêts. Ces prêts sont exigibles des emprunteurs aussitôt que le paiement est effectué au prêteur d'origine. Les taux d'intérêt sur ces prêts varient en vertu des taux des contrats d'emprunts d'origine et de la réglementation gouvernementale en vigueur. Une provision de 109 900 000 \$ (148 004 000 \$ en 2018-2019) a été constatée pour ces prêts.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 11 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Bâtiments	20 à 30 ans
Travaux et infrastructure	15 à 40 ans
Machines et matériel	3 à 20 ans
Véhicules	7 à 25 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 à 5 ans
Améliorations locatives	durée de vie de l'amélioration ou durée du bail, la plus courte de ces périodes étant retenue
Immobilisations en construction	lorsque mis en service, selon la catégorie de biens

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2020	2019
Terrain	13 190 \$	- \$	214 \$	234 \$	13 170 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	13 170 \$	13 190 \$
Bâtiments	768 983	185	5 952	550	774 570	513 423	20 562	(263)	550	533 172	241 398	255 560
Travaux et infrastructure	37 443	35	2 510	-	39 988	18 868	1 371	-	-	20 239	19 749	18 575
Machines et matériel	248 351	13 933	2 253	3 564	260 973	167 118	14 409	(35)	3 471	178 021	82 952	81 233
Véhicules	66 975	3 443	(472)	2 791	67 155	47 649	4 325	(369)	2 762	48 843	18 312	19 326
Matériel et logiciels informatiques	49 735	236	78	180	49 869	48 774	649	(11)	180	49 232	637	961
Améliorations locatives	33 295	-	589	-	33 884	22 478	1 489	-	-	23 967	9 917	10 817
Immobilisations en construction	39 587	30 521	(11 746)	244	58 118	-	-	-	-	-	58 118	39 587
Total	1 257 559 \$	48 353 \$	(622) \$	7 563 \$	1 297 727 \$	818 310 \$	42 805 \$	(678) \$	6 963 \$	853 474 \$	444 253 \$	439 249 \$

(1) Les ajustements incluent les immobilisations en construction de 11 746 000 \$ qui ont été transférés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'actif.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 12 – Situation financière nette ministérielle

Une partie de la situation financière nette du Ministère est réservée et affectée à des fins particulières. Les revenus et les charges connexes sont déclarés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle consolidé. Le Ministère assure le fonctionnement de deux programmes qui, en vertu de la législation, exigent que les revenus soient affectés aux charges du programme.

La Caisse de réassurance-récolte a été établie en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et assure les provinces participantes pour les frais engagés relativement à l'administration de divers régimes d'assurance-récolte. La caisse enregistre les recettes et déboursés suivant les dispositions des accords de réassurance. Lorsque les revenus sont inférieurs aux paiements effectués, le ministre des Finances peut autoriser des avances de fonds additionnels pour couvrir ces obligations.

Le Compte de stabilisation des produits agricoles a été établi en vertu de la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles*, qui régissait les comptes de stabilisation et qui a été abrogée et remplacée par la *Loi sur la protection du revenu agricole* le 1^{er} avril 1991. Ces comptes avaient pour but de réduire les pertes de revenu des producteurs découlant des risques du marché en stabilisant les prix. Les primes étaient partagées également entre le gouvernement du Canada et les provinces participantes, ainsi que les producteurs participants. Les activités courantes sont limitées à la collection de comptes débiteurs.

Voici les opérations portées aux comptes :

	2020	2019
Caisse de réassurance-récolte - Fonds réservés		
Solde, début de l'exercice - Fonds réservés	299 862 \$	299 290 \$
Revenus	25	572
Charges	-	-
Solde, fin de l'exercice - Fonds réservés	299 887	299 862
Comptes de stabilisation des produits agricoles - Fonds réservés	647	647
Fonds non réservés	79 886	81 208
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice	<u>380 420 \$</u>	<u>381 717 \$</u>

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 13 – Obligations contractuelles et droits contractuels

(a) Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Ministère peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le Ministère sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert. Voici les principales obligations contractuelles non révocables pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	Paiements de transfert
2021	330 257 \$
2022	311 108
2023	265 437
2024	-
2025	-
2026 et ultérieurs	-
Total	<u>906 802 \$</u>

(b) Droits contractuels

Les activités du Ministère comprennent parfois la négociation de contrats ou d'ententes avec des tiers qui donnent lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Ils comprennent principalement les intérêts sur les prêts et les accords de partage de revenus/bénéfices provenant d'ententes de recherche. Le tableau suivant présente un sommaire des principaux droits contractuels qui généreront des revenus au cours d'exercices futurs et pour lesquels on peut établir des estimations raisonnables :

	Intérêts sur les prêts	Ententes de recherche	Total
2021	11 757 \$	17 940 \$	29 697 \$
2022	11 757	11 824	23 581
2023	11 757	8 531	20 288
2024	11 757	39	11 796
2025	11 758	-	11 758
2026 et ultérieurs	58 787	-	58 787
Total	<u>117 573 \$</u>	<u>38 334 \$</u>	<u>155 907 \$</u>

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 14 – Passifs éventuels et actifs éventuels

(a) Passifs éventuels

Les passifs éventuels surviennent dans le cours normal des activités et leur dénouement est inconnu. Ils sont regroupés en deux catégories comme suit :

Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du Ministère dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Le Ministère enregistre une provision pour les réclamations et les litiges lorsqu'il est probable qu'il y aura un paiement futur et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Garanties de prêts ou de prix

	Limites autorisées	Garanties en vigueur		Provisions au 31 mars	
		2020	2019	2020	2019
Prêts conformément au Programme de paiements anticipés en vertu de la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	7 500 000 \$	1 946 279 \$	1 674 656 \$	15 685 \$	16 494 \$
Prêts aux agriculteurs en vertu de la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i>	3 000 000	94 788	97 909	948	979
Ententes de garantie de prix avec des organismes de commercialisation conformément au Programme de mise en commun des prix en vertu de la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	Aucune limite	-	-	-	-
Programme national sur l'éthanol de la biomasse	140 000	-	-	-	-
Total		<u>2 041 067 \$</u>	<u>1 772 565 \$</u>	<u>16 633 \$</u>	<u>17 473 \$</u>

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Dans le cadre du Programme de paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, le Ministère garantit le remboursement des avances consenties aux producteurs au printemps et à l'automne, par les associations de producteurs, créant ainsi un environnement d'affaires plus stable. Le montant d'avance maximale du programme pour 2019-2020 était de 1 000 000 \$. Le délai de remboursement de ces prêts est généralement de 18 à 24 mois.

En vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, le Ministère garantit les prêts accordés par des institutions financières aux agriculteurs pour l'amélioration et la mise en valeur des exploitations agricoles, la transformation, la distribution et la commercialisation des produits agricoles. Ce programme garantit 95 % du montant prêté aux fermes et aux coopératives par les institutions financières. Pour les demandeurs individuels, y compris les sociétés, le montant maximal d'un prêt accordé en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* est de 500 000 \$. La plupart des prêts sont remboursables dans un délai de 10 ans. Pour les prêts sur l'acquisition d'un terrain, le délai de remboursement est de 15 ans.

Dans le cadre du Programme de mise en commun des prix en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, le Ministère fournit une garantie qui protège les agences de commercialisation et les producteurs contre une baisse imprévue du prix du marché de leurs produits.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est autorisé à garantir les accords de ligne de crédit conclus par Financement agricole Canada en vertu du Programme national sur l'éthanol de la biomasse.

Une provision pour pertes représente le montant enregistré pour la perte estimée sur les garanties d'emprunt en vigueur et est incluse dans les charges à payer. Aucune provision n'a été enregistrée pour le Programme de mise en commun des prix en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*, et pour le Programme national sur l'éthanol de la biomasse, car aucun coût n'est probable.

(b) Actifs éventuels

Paiements de transfert - Contributions à remboursement conditionnel

Dans le cadre de l'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants, les contributions à remboursement conditionnel non remboursées en 2019-2020 se chiffrent à 42 434 000 \$ (42 434 000 \$ en 2018-2019). Le remboursement dépend de la rentabilité du projet, et la période de remboursement maximale est de 10 ans. Le remboursement final est dû au plus tard le 30 juin 2022.

Dans le cadre du Programme d'amélioration de l'abattage, les contributions à remboursement conditionnel non remboursées en 2019-2020 se chiffrent à 20 901 000 \$ (24 125 000 \$ en 2018-2019). Le remboursement dépend de la rentabilité du projet, et la période de remboursement maximale est de 10 ans. Le remboursement final est dû au plus tard le 1^{er} juin 2024.

Dans le cadre du Programme d'innovation en matière de traitement des résidus d'abattoirs, les contributions à remboursement conditionnel non remboursées en 2019-2020 se chiffrent à 14 816 000 \$ (16 202 000 \$ en 2018-2019). Le remboursement des contributions dépend entre autres choses de la rentabilité du projet. Il dépend aussi du fait que le projet démontre ou non la destruction ou la désactivation des matières à risque spécifiées et de la manière dont il le fait. La période de remboursement maximale est de 10 ans. Le remboursement final est dû au plus tard le 1^{er} septembre 2023.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Étant donné qu'il s'agit de contributions à remboursement conditionnel, les montants qui deviendront remboursables ne peuvent être estimés à l'heure actuelle, puisque les ententes de contributions sont assujetties aux conditions spécifiques des programmes. Celles-ci exigent des évaluations annuelles telles que la valeur qui doit être remboursée chaque année. Ainsi, il n'est pas possible de prévoir un montant remboursable spécifique chaque année, en raison de divers facteurs auxquels chaque bénéficiaire est confronté en ce qui a trait à sa performance économique et au rendement lié à sa production.

Recouvrement éventuel

Agri-stabilité et le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole sont des programmes à frais partagés entre les gouvernements fédéraux et provinciaux/territoriaux. L'initiative de transition du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks est un programme financé par le fédéral. Lorsque les gouvernements provinciaux/territoriaux administrent ces programmes et que des paiements en trop sont constatés, le gouvernement fédéral est en droit de recouvrer sa part de frais partagés lorsque les paiements en trop sont recouverts. Le Ministère a estimé le montant recouvrable éventuel à 6 327 000 \$ (6 714 000 \$ en 2018-2019). Le recouvrement éventuel n'est pas enregistré dans les états financiers consolidés.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 15 – Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlées en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

Le Ministère conclut des opérations avec ces ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Ministère a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, locaux, services juridiques et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle consolidé :

	2020	2019
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	41 330 \$	35 482 \$
Locaux	18 392	18 261
Services juridiques	870	707
Indemnisation des accidentés du travail	782	911
Total	61 374 \$	55 361 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle consolidé.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

(b) Autres transactions avec d'autres ministères et organismes

	2020	2019
Charges	129 118 \$	134 093 \$
Revenus	20 183	17 924

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 16 – Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle du Ministère. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

	Risques du secteur	Marchés nationaux et internationaux	Science et innovation	Services internes	2020 Total	2019 Total
Charges						
Paiements de transfert	1 077 250 \$	538 834 \$	147 734 \$	- \$	1 763 818 \$	1 387 418 \$
Salaires et avantages sociaux	34 308	61 175	283 825	175 272	554 580	515 061
Services professionnels et autres	10 504	19 463	32 175	50 473	112 615	111 881
Provision pour garantie d'emprunt et créances irrécouvrables	5 175	-	1 622	(10)	6 787	23 303
Fournitures et approvisionnements	426	570	35 039	5 450	41 485	44 510
Amortissement des immobilisations corporelles	-	277	-	42 528	42 805	43 266
Locaux et autres	181	437	10 538	27 057	38 213	69 120
Déplacements	576	2 786	6 311	1 536	11 209	12 217
Réparations et entretien	111	173	11 611	462	12 357	13 859
Électricité et autres services publics	39	42	15 242	668	15 991	16 751
Charges engagées pour le compte du gouvernement	-	-	-	39	39	(91)
Total des charges	1 128 570	623 757	544 097	303 475	2 599 899	2 237 295
Revenus						
Vente de biens et services	1 333	9 391	31 727	21 529	63 980	66 591
Intérêts	12 943	-	-	204	13 147	11 221
Gain sur l'aliénation d'actifs	-	-	-	10 233	10 233	1 126
Projets conjoints et ententes de partage des coûts	-	-	-	6 782	6 782	8 274
Revenus divers	1 244	7	120	768	2 139	2 180
Caisse de réassurance-récolte	25	-	-	-	25	572
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(15 209)	(236)	(8 045)	(18 271)	(41 761)	(32 334)
Total des revenus	336	9 162	23 802	21 245	54 545	57 630
Coût de fonctionnement net	1 128 234 \$	614 595 \$	520 295 \$	282 230 \$	2 545 354 \$	2 179 665 \$

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 17 – Événements subséquents

L'épidémie de la maladie du coronavirus [«COVID-19»] a conduit les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent la mise en œuvre d'interdictions de voyager, des périodes de quarantaine auto-imposées et des distanciations sociales, ont causé des perturbations importantes aux entreprises dans le monde entier, entraînant un ralentissement économique. La durée et l'impact de l'épidémie de COVID-19 sont inconnus pour le moment. Par conséquent, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité de l'impact sur la situation financière et les résultats financiers d'Agriculture et Agroalimentaire Canada au cours des périodes futures.

Durant le premier semestre de l'exercice 2020-2021, Agriculture et Agroalimentaire Canada a reçu l'approbation et le financement des nouveaux programmes et initiatives suivants à l'appui de la réponse du Canada à la pandémie de COVID-19:

- (a) Fonds des infrastructures alimentaires locales - Phase III (financement d'urgence à l'appui de la sécurité alimentaire). Le programme finance les banques alimentaires et les organisations alimentaires locales du Canada pour offrir un meilleur accès aux aliments aux personnes en situation d'insécurité alimentaire à cause de la pandémie de COVID-19 (175 000 000 \$);
- (b) Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires. Le programme est offert pour aider les producteurs agricoles, les pêcheurs et tous les employeurs du secteur de la transformation des aliments à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter la période d'isolement obligatoire de 14 jours imposée à tous les travailleurs arrivant de l'étranger (50 000 000 \$);
- (c) Fonds d'urgence pour la transformation. Ce fonds vise à encourager les investissements stratégiques, afin de maintenir et d'accroître la capacité nationale de production et de transformation des aliments essentiels à la sécurité alimentaire nationale durant la pandémie de COVID-19, notamment en aidant les transformateurs de produits alimentaires à gérer les nouveaux défis, à adopter des protocoles sanitaires qui protègent la santé et la sécurité des travailleurs et à répondre aux nouvelles pressions causées par la COVID-19 (77 500 000 \$);
- (d) Programme d'achat des aliments excédentaires. Ce programme est conçu pour aider à redistribuer les aliments existants et invendus, qui pourraient inclure des produits tels les pommes de terre et la volaille, aux organisations alimentaires locales qui aident les Canadiens vulnérables (50 000 000 \$);
- (e) Le programme d'emploi et de compétences des jeunes versera aux employeurs agricoles l'équivalent d'au plus 50 pourcent des frais rattachés à l'embauche d'un jeune Canadien pour remédier aux pénuries de personnel causées par la pandémie (9 200 000 \$);
- (f) Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme. Ce fonds renforcera les activités de santé et de sécurité à la ferme (35 000 000 \$).

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Notes aux états financiers consolidés (non auditées)
pour l'exercice terminé le 31 mars
(Montants inscrits dans les tableaux - en milliers de dollars)

Note 18 – Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour l'exercice 2019-2020 (non auditée)

1. Introduction

Le présent document fournit de l'information sommaire sur les mesures prises par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour conserver un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers, y compris des renseignements sur la gestion des contrôles internes, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les responsabilités essentielles du Ministère se trouvent dans le [Plan ministériel](#) et dans le [Rapport sur les résultats ministériels](#).

2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Agriculture et Agroalimentaire Canada est conscient de l'importance de donner le ton pour s'assurer que les employés à tous les niveaux comprennent leurs rôles dans le maintien de systèmes efficaces de contrôle interne en matière de rapports financiers et sont à même d'exercer leurs responsabilités efficacement. La priorité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada est de veiller à ce que les risques soient bien gérés, dans un environnement de contrôle souple et axé sur le risque qui favorise l'amélioration continue et l'innovation.

2.1 Gestion des contrôles internes

Agriculture et Agroalimentaire Canada est doté d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre ministériel de gestion des contrôles internes, approuvé par le sous-ministre, est instauré et englobe :

- des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion des contrôles internes en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs du Ministère liés à la gestion des contrôles dans leur domaine de responsabilité;
- les valeurs et l'éthique;
- la communication et la formation continues concernant les exigences législatives, et les politiques et les procédures visant à assurer une saine gestion financière et des contrôles financiers;
- la surveillance de la gestion des contrôles internes et des mises à jour régulières à cet effet, ainsi que la présentation des résultats d'évaluation et des plans d'action au sous-ministre et aux cadres supérieurs du Ministère et, le cas échéant, au Comité ministériel de vérification.

Postes, rôles et responsabilités clés

Voici les postes et comités clés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada chargés de maintenir et d'examiner l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Sous-ministre - Le sous-ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, à titre d'agent comptable, assume la responsabilité et la direction globales pour les mesures prises en vue de maintenir un système efficace de contrôle interne. À ce titre, le sous-ministre est conseillé par le Comité ministériel de vérification et le Comité de gestion du Ministère.

Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour l'exercice 2019-2020 (non auditée)

Dirigeant principal des finances (DPF) - Le DPF d'Agriculture et Agroalimentaire Canada relève directement du sous-ministre et exerce le leadership nécessaire pour assurer la coordination et la cohérence et se concentrer sur la conception et le maintien d'un système de contrôle interne en matière de rapports financiers efficace et intégré, y compris son évaluation annuelle. Les responsabilités du DPF englobent également la gestion du Profil de risque d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Cadres supérieurs du Ministère - Les cadres supérieurs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada chargés de la prestation des programmes sont responsables du maintien et de l'examen de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers qui relèvent de leur mandat.

Dirigeant principal de la vérification (DPV) - Le DPV d'Agriculture et Agroalimentaire Canada relève directement du sous-ministre et fournit une assurance grâce à des vérifications internes périodiques qui sont essentielles au maintien de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Comité ministériel de vérification (CMV) - Le CMV est un comité consultatif qui émet des opinions objectives sur les processus et cadres de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance du Ministère. Il se compose de trois membres externes et de deux membres d'office, soit le sous-ministre et le sous-ministre délégué. Le CMV se réunit au moins trois fois par année.

Comité de gestion du Ministère (CGM) - Le CGM est présidé par le sous-ministre et constitue un forum de cadres qui a pour but d'examiner les questions liées à la gestion et aux opérations du Ministère, telles que les ressources humaines, les finances, les actifs, la gestion de l'information et la technologie de l'information, ainsi que les affaires publiques.

Comité de gestion des politiques et des programmes (CGPP) - Le CGPP est présidé par le sous-ministre et est chargé d'orienter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de services cohérents et complets, et d'assurer le suivi des résultats.

2.1.1 Principales mesures appliquées par Agriculture et Agroalimentaire Canada

L'environnement de contrôle d'Agriculture et Agroalimentaire Canada comprend également une série de mesures visant à aider ses employés à gérer les risques, notamment une plus grande sensibilisation, des connaissances et des outils appropriés en plus du perfectionnement de leurs compétences. Les mesures les plus pertinentes sont :

- un Centre de la politique sur les valeurs et l'éthique ministériel et un Code de valeurs et d'éthique qui renseignent et aident le personnel en matière d'éthique;
- des directives sur la sécurité liées au programme de sécurité global, y compris des éléments d'information et de sécurité du personnel;
- des directives s'adressant aux gestionnaires, aux superviseurs et aux employés concernant la divulgation interne des agissements répréhensibles;
- des politiques ministérielles adaptées à l'environnement de contrôle du Ministère;
- un tableau des pouvoirs délégués mis à jour régulièrement;

Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers d’Agriculture et Agroalimentaire Canada pour l’exercice 2019-2020 (non auditée)

- un programme de formation et des communications portant sur les principaux secteurs de la gestion financière;
- de la documentation et des mises à l’essai sur les principaux processus opérationnels ainsi que les contrôles clés correspondants.

2.2 Ententes de services relatives aux états financiers

Agriculture et Agroalimentaire Canada compte sur d’autres organisations pour le traitement de certaines opérations qui sont comptabilisées dans ses états financiers, comme suit :

Dispositions relatives aux services communs

- Services publics et Approvisionnement Canada, qui administre le paiement des salaires et l’approvisionnement en biens et services, et fournit des services liés aux locaux;
- Services partagés Canada, qui offre des services d’infrastructure de technologie de l’information (TI);
- le Ministère de la Justice Canada, qui fournit des services juridiques;
- le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui fournit des renseignements sur l’assurance de la fonction publique et qui administre centralement le paiement de la part de l’employeur des cotisations aux régimes d’avantages sociaux des employés prévus par la loi.

Les lecteurs de la présente annexe peuvent consulter les annexes des ministères susmentionnés pour mieux comprendre les systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers liés à ces services particuliers.

Dispositions particulières

- Agriculture et Agroalimentaire Canada administre une instance partagée de SAP, le système de gestion des finances et des biens, pour le compte du Ministère, de l’Agence canadienne d’inspection des aliments, d’Environnement et Changement climatique Canada, de Ressources naturelles Canada, de l’Administration du pipe-line du Nord, de l’Agence d’évaluation d’impact du Canada, de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et de la Commission canadienne du lait;
- Agriculture et Agroalimentaire Canada fournit des services d’hébergement du SAP à l’Agence spatiale canadienne, à Patrimoine canadien et à Parcs Canada;
- Agriculture et Agroalimentaire Canada administre PeopleSoft, le système de gestion des ressources humaines, pour le compte du Ministère, de l’Agence canadienne d’inspection des aliments, du ministère des Pêches et des Océans, de Santé Canada, de l’Agence de la santé publique du Canada et de Services partagés Canada.

Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour l'exercice 2019-2020 (non auditée)

3. Résultats de l'évaluation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour l'exercice 2019-2020

Le Ministère a adopté une stratégie de surveillance continue axée sur le risque dans le but d'appuyer les mises à l'essai du système de contrôle interne en matière de rapports financiers. Le niveau de risque a une incidence sur l'étendue et la fréquence des mises à l'essai requises pour les activités de contrôles clés. Les secteurs à risque élevé sont évalués chaque année, ceux à risque modéré, au moins tous les deux à trois ans, et ceux à risque faible, au moins tous les trois à quatre ans.

3.1 Contrôles clés nouveaux ou considérablement modifiés

Au cours du présent exercice, il n'y a eu aucun contrôle clé nouveau ou aucune modification importante des contrôles clés dans les processus existants qui nécessitaient une réévaluation.

Le processus opérationnel de contrôle interne en matière de rapports financiers pour la clôture de fin d'exercice a seulement eu lieu après le début de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, l'efficacité de ces contrôles a été examinée aux fins de changements et de détection de nouveaux risques dans le processus qui pourraient avoir une incidence sur la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des états financiers. Il a été déterminé que nos contrôles pour la clôture de fin d'exercice ont été exécutés efficacement et aucun nouveau risque n'a été identifié.

3.2 Programme de surveillance continue

Pour 2019-2020, aucun ajustement n'a été requis au plan cyclique de surveillance continue et le Ministère a adopté le plan de surveillance continue qui figure à l'annexe du Ministère pour 2018-2019 et validé et réévalué les contrôles internes dans les secteurs suivants :

Plan cyclique de surveillance continue de l'exercice précédent pour l'exercice en cours	État d'avancement
Clôture financière et rapports	Activité réalisée comme prévu. Si nécessaire, des mesures correctives ont été réalisées ou sont prévues pour 2020-2021.
Article 33	
Prévisions	
Paie	
Budgétisation	
Garanties de prêts	
Contrôles généraux de la technologie de l'information (CGTI) pour SAP, PeopleSoft et Système électronique de prestation du Programme de paiements anticipés (SEPPPA)	

Les mises à l'essai des CGTI pour SAP et PeopleSoft comprennent également le processus et les contrôles effectués par le Ministère en tant qu'administrateur et fournisseur de services avec d'autres ministères et organismes fédéraux.

Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour l'exercice 2019-2020 (non audité)

La période de mises à l'essai s'est échelonnée du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Selon les secteurs évalués de l'exercice en cours, aucun élément à risque élevé n'a été identifié. La plupart des contrôles clés qui ont été évalués fonctionnent comme prévu. Les points de correction identifiés concernent principalement les contrôles d'accès au système et sa surveillance. Dans la mesure du possible, des mesures correctives ont été mises en œuvre peu de temps après que des ajustements ont été identifiés et des plans d'action en matière de gestion ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration en vue d'appliquer entièrement les recommandations. Un suivi sera effectué pour veiller à ce que les plans d'action soient mis en œuvre comme prévu.

4. Plan d'action pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Le plan cyclique de surveillance continue d'Agriculture et Agroalimentaire Canada au cours des trois prochains exercices, fondé sur une validation annuelle des processus et des contrôles à risque élevé et les rajustements connexes au plan de surveillance continue requis, est présenté dans le tableau suivant.

Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour l'exercice 2019-2020 (non auditée)

Secteurs de contrôles clés		Exercice 2020-2021	Exercice 2021-2022	Exercice 2022-2023
Processus opérationnels				
Risque élevé (annuel)	Clôture financière et rapports	X	X	X
	Article 33	X	X	X
	Prévisions	X	X	X
	Paie	X	X	X
Risque modéré (2-3 ans)	Immobilisations	X		X
Risque faible (3-4 ans)	Agri-protection		X	
	Agri-stabilité/Agri-investissement	X		
	Budgétisation			X
	Subventions et contributions génériques		X	
	Garanties de prêts			X
	Dépenses de fonctionnement		X	
	Revenus	X		
Processus des TI				
Risque élevé (annuel)	PeopleSoft	X	X	X
	SAP (ECC/BW/BPC)	X	X	X
Risque modéré (2-3 ans)	Système électronique de prestation du Programme de paiements anticipés (SEPPPA)			X
	Programmes de gestion des risques de l'entreprise (PGRE)	X		
	Système statistique national de l'assurance production (SSNAP)		X	
Risque faible (3-4 ans)	Contrôles au niveau de l'entité	X		

Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour l'exercice 2019-2020 (non audité)

Les secteurs de contrôle à risque élevé continueront d'être évalués annuellement, un risque modéré au moins tous les 2 ou 3 ans et un risque faible au moins tous les 3 ou 4 ans.